



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/8736
8 août 1968
FRANCAIS
ORIGINAL : RUSSE

NOTE VERBALE*, DATEE DU 31 JUILLET 1968, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LA MISSION PERMANENTE DE L'UNION DES REPUBLIQUES SOCIALES SOVIETIQUES

La mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et, se référant à la lettre No FO 250 SORH (1-2) que celui-ci a adressée au Ministre des affaires étrangères de l'URSS, a l'honneur de communiquer ce qui suit.

S'inspirant de sa politique indéfectible d'aide et d'appui total aux peuples qui luttent pour libérer leur pays des forces de l'impérialisme, du colonialisme et du néo-colonialisme, l'Union soviétique exécute scrupuleusement les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU qui visent à éliminer au plus tôt et partout les vestiges des régimes colonialistes.

L'Union soviétique a toujours exécuté fidèlement les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la Rhodésie du Sud car les intérêts de la paix et de la sécurité exigent que soit supprimé le régime raciste et fasciste de Rhodésie du Sud et qu'accède à l'indépendance le peuple zimbabwe, qui mène une lutte légitime pour sa libération nationale, lutte dont l'Organisation des Nations Unies a reconnu elle-même la légitimité.

S'inspirant de cette position de principe, l'Union soviétique a voté, au Conseil de sécurité, pour la résolution 253 (1968), qui prévoit l'adoption de mesures contre le régime raciste de la minorité en Rhodésie du Sud, et elle est prête à participer efficacement à l'application de ces mesures.

L'URSS condamne résolument ce régime raciste qui, par la terreur et la répression, s'efforce de consolider en Rhodésie du Sud un système d'oppression raciste et d'exploitation de la population autochtone, et de renforcer la domination politique et économique d'une minorité raciste hostile au peuple zimbabwe.

* Distribuée sur la demande de la mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

L'URSS ne reconnaît pas le régime raciste et fasciste de la Rhodésie du Sud, avec lequel elle n'entretient pas de relations. Elle a pris les mesures nécessaires pour assurer la stricte observation de toutes les demandes de sanctions que le Conseil de sécurité a faites à l'égard de la Rhodésie du Sud. En plus de ces mesures, l'URSS a refusé d'assurer les communications postales, télégraphiques, téléphoniques et autres avec la Rhodésie du Sud. En outre, l'Union soviétique n'entretient pas de relations économiques et commerciales, ni aucune liaison maritime ou autre, avec la République sud-africaine et le Portugal, alliés de la Rhodésie du Sud dans l'exploitation et l'oppression des peuples africains.

Force est de signaler la responsabilité particulière qui incombe au Royaume-Uni pour ce qui est de la situation créée en Rhodésie du Sud, ainsi que la responsabilité politique internationale des Etats-Unis, de la République sud-africaine, du Portugal, de la République fédérale d'Allemagne et de certains autres pays occidentaux dans le maintien au pouvoir du régime raciste en Rhodésie du Sud. Ce sont précisément ces Etats Membres de l'ONU qui, s'efforçant de maintenir leurs positions politiques, économiques, militaires et stratégiques en Rhodésie du Sud et en Afrique australe, entretiennent encore des relations économiques, commerciales et autres avec le régime sud-rhodésien, ce qui ne peut qu'encourager et consolider ce régime illégal.

L'Union soviétique continuera de prêter tout son concours au peuple de Rhodésie du Sud dans sa lutte juste et légitime pour la liberté et l'indépendance nationale; elle continuera de se prononcer pour l'exécution des résolutions de l'ONU qui tendent à assurer l'indépendance véritable du peuple zimbabwe.

